

# COMMUNE DE LA BOURGONCE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2015 A 20H30 COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de LA BOURGONCE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis HUIN, Maire

### Présents :

Denis HUIN - Gérard MICHEL - Patrice BICKERT - Miguel LEJAL - Yannick GOLIOT -  
Dominique HEBERLE - Idir ZATOUT - Géraldine MASSON - Sabrina MANGENOT -  
Frédéric PERNIN.

Procurations : Nadine MARTIN à Gérard MICHEL - Rémy ANTOINE à Idir ZATOUT -  
Michaël CHENAL à Miguel LEJAL - Willy COLIN à Denis HUIN

Absent : Mr Laurent MELINE

A été nommé secrétaire de séance : Yannick GOLIOT

Assistait à la réunion : Laurence GREDY, Secrétaire

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 Octobre 2015
2. Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale
3. Augmentation du prix du m3 d'eau
4. Modification et création d'un article des statuts de la Commission Syndicale des Biens Indivis La Bourgonce/La Salle
5. Remboursement par la CIADE suite au sinistre surpresseur d'eau
6. Remboursement de la CIADE ristourne de cotisation 2014
7. Demande de renseignements du notaire concernant l'immeuble situé sur la parcelle A 1110 au lieu-dit "Pré Jean Maule"
8. Taux horaire des heures des employés communaux à la CODECOM
9. Demandes de subvention :
  - Club de handball de STE-MARGUERITE
  - Les Arquebusiers de l'Est
- 10 Programmation de martelage de bois - état d'assiette 2016 de l'ONF
- 11 Information :
  - attribution de subvention pour les travaux de sécurisation du réseau basse tension postes "Centre" et "Pré du Sart"
  - Résultats de la vente de coupes de bois par adjudication du 19 Novembre 2015
- 12 Questions diverses

---

### 1 -Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 Octobre 2015.

Le compte – rendu de la réunion du 9 Octobre 2015 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant apportée sur le compte-rendu, celui-ci est approuvé à l'unanimité (14 POUR).

### 2 - Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale

Suite à la loi N°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit l'élaboration et la mise en œuvre, dans chaque département, d'un schéma départemental de la coopération intercommunale qui devra être adopté par la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) au plus tard le 30 mars 2016.

Ce schéma est un document destiné à servir de cadre de référence de l'évolution de la carte intercommunale du département.

A l'issue de la présentation du schéma en CDCI, la loi prévoit la consultation des conseils municipaux et des organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante, qui devront se prononcer sur le projet de schéma dans le délai de deux mois à compter de sa notification (soit deux mois à compter du 23/10/2015).

→ Le Conseil Municipal, après avoir étudié le CDCI et après en avoir délibéré doit décider soit :

- d'émettre un avis favorable au projet présenté
- soit d'émettre un avis défavorable au projet présenté (cet avis défavorable devra faire l'objet de contre proposition ou être dûment motivé pour permettre à la commission de se prononcer en toute connaissance de cause)

Considérant que la commune de La Bourgonce est concernée par le projet de schéma qui prévoit la fusion des CC de Saint-Dié des Vosges, des Hauts Champs, du Val de Neuné, du Pays des Abbayes, de la vallée de la Plaine et de Fave, Meurthe, Galilée.

Mr Le Maire précise que la proposition de la Codecom de ST DIE est de garder les compétences des ordures ménagères et de l'eau. La Codecom des Hauts Champs est trop petite donc elle doit intégrer une autre Communauté de Communes. Mais il faut agir vite car en arrivant dans quelques années, elle risque de ne plus avoir beaucoup de poids dans la nouvelle Communauté de Communes.

Il manque d'informations et de promesses pour pouvoir délibérer facilement notamment concernant l'avenir des Syndicats, des R.P.I., du Personnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix + 4 procurations,

- s'abstient par manque d'informations

### **3 - Augmentation du prix du m3 d'eau**

Actuellement, le prix du m3 d'eau est de 1,00 € et n'a pas augmenté depuis un certain temps.

Mr Le Maire propose au conseil d'augmenter le prix du m3, ceci afin de prévoir des travaux à venir sur le réseau d'eau et également pour pouvoir répondre aux critères d'attribution de subventions de l'Agence de l'Eau notamment.

Cette augmentation sera applicable à partir du 01/01/2016 et portera donc sur la consommation d'eau de 2016 qui sera facturée en 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le prix du m3 d'eau de 5% passant de 1,00 € à 1,05 €

**VOTE : 14 POUR**

### **4 - Modification et création d'un article des statuts de la Commission Syndicale des Biens Indivis La Bourgonce/La Salle**

Conformément à la délibération du 13 Mars 2015, la Commission Syndicale des Biens Indivis La Bourgonce/La Salle a décidé de modifier l'article 27 de ses statuts concernant la perpétuité des concessions au cimetière.

En effet, aucune concession ne peut être établie à perpétuité.

Tout emplacement de plus de 50 ans devra faire l'objet soit d'une reprise, soit d'une concession pour une durée de 15 ans - 30 ans ou 50 ans.

La commune de LA SALLE a délibéré le 27/11/2015 en ce sens. Il convient maintenant à la commune de LA BOURGONCE de délibérer sur la création d'un article et la modification des statuts de la commission syndicale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

**VOTE : 10 + 4 procurations = 14 POUR**

### **5 - Remboursement par la CIADE suite au sinistre surpresseur d'eau**

En octobre, la commune a subi d'importantes fuites sur son réseau d'eau suite aux dommages électriques sur le surpresseur.

Le remplacement du coffret de commande du surpresseur s'est élevé à 1455 € (facture réglée le 14/11/2015 à l'entreprise NORYASYS POMPAGE 67140 SAINT-PIERRE)

La CIADE a pris en charge une partie des dégâts occasionnés pour un montant de 1175,76 € (1455 € - 279,24 € de franchise)

**VOTE : 10 + 4 procurations = 14 POUR**

### **6 - Remboursement par la CIADE de la ristourne de cotisation 2014**

La CIADE nous a fait un chèque de ristourne représentant 5 % de la cotisation 2014, soit 205,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le chèque de remboursement de la CIADE de 205,00 €

**VOTE : 10 + 4 procurations = 14 POUR**

### **7- Demande de renseignements du notaire concernant l'immeuble situé sur la parcelle A 1110 au lieu-dit "Pré Jean Maule"**

L'Office Notarial des Images à EPINAL nous a envoyé une demande de renseignements concernant la parcelle A 1110 au lieu-dit "Pré Jean Maule" pour une surface de 01 ha 16 a 27 ca.

Ils nous demandent également de leur indiquer si un arrêté de péril a été pris concernant l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée A 616.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la nécessité de prendre un arrêté de péril concernant l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée A 616.

Mr Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la réglementation concernant la procédure de péril ordinaire ou imminent et les possibilités de prescrire la démolition d'un immeuble en ruine.

Il faudrait se renseigner auprès de la D.D.T. afin de savoir si il existe un réel danger et dans ce cas il sera possible d'engager la procédure de péril. Mr Le Maire ne peut décider seul.

Il faudra également écrire un courrier en recommandé avec accusé réception au propriétaire en lui joignant la documentation utile et en lui demandant de contacter la D.D.T.

**VOTE : 14 POUR (10 pour + 4 procurations)**

## **8- Taux horaires des employés communaux à la CODECOM**

Conformément aux délibérations de la CODECOM des Hauts Champs du 31 Mars 2015 et de la Commune de ST-MICHEL du 12 Juin 2015, la commune de LA BOURGONCE doit délibérer afin d'accepter de réviser les tarifs horaires des prestations de services comme suit :

A compter du 1er Janvier 2015 :

- 15,80 € avec utilisation du matériel communautaire
- 31,60 € avec utilisation du matériel communal

Chaque commune membre de la CODECOM des Hauts Champs doit se prononcer par délibération sur cette nouvelle tarification, faute de quoi la CODECOM ne pourra pas émettre le titre de remboursement des heures des employés communaux de 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la révision des tarifs horaires des prestations de services.

**VOTE : 14 POUR (10 pour + 4 procurations)**

## **9- Demandes de subventions du Club de Handball de STE MARGUERITE et des Arquebusiers de l'Est**

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer afin d'étudier les demandes de subventions :

- du Club de Handball de STE MARGUERITE (courrier du 10/11/2015), ceci afin de financer un séjour sportif et culturel à l'ILE DE LA REUNION du 1er Avril au 16 Avril 2016 s'élevant à 1200 € par enfant et qui concerne 6 jeunes de notre commune sur les 21 jeunes handballeurs inscrits pour ce voyage.

Le Conseil Municipal, décide de délibérer sur ce point lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal, en attendant d'avoir plus d'informations à ce sujet.

- de l'Association Les Arquebusiers de l'Est (courrier du Président Mr Daniel REIGNIER en date du 12/10/2015) qui demande une subvention afin de financer une partie des frais de 280 € pour 40 repas lors de la manifestation du 11 Octobre 2015.

Mr Le Maire rappelle que la commune a prêté gratuitement la salle de la féculerie aux Arquebusiers le weekend du 10 et 11 Octobre et a financé également le pot et la gerbe de fleurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention aux Arquebusiers de l'Est.

Adopté à l'unanimité (14 voix contre)

- du Club Les Brimbelles :

Mr Le Maire donne lecture de la demande de subvention du Club "Les Brimbelles" à LA BOURGONCE (courrier de la Présidente Madame MICHEL Marie-Jeanne en date du

08/12/2015) qui demande une subvention . Le nombre de licenciés de La Bourgonce est de 6 sur les 11 au total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention du même montant qu'en Janvier 2015, soit 125 €.

Cette somme sera attribuée au Club Les Brimbelles dès janvier 2016.

**VOTE** : 14 POUR (10 pour + 4 procurations)

## **10 - Programmation de martelage de bois - état d'assiette 2016 de l'ONF-**

L'ONF demande au Conseil Municipal de délibérer sur le programme d'état d'assiette 2016 qui concerne l'amélioration par une coupe dans la parcelle 5.

Il nous est proposé également la dérogation suivante à l'état d'assiette défini à l'aménagement : l'ajournement de l'amélioration de parcelle concernée.

→ Le Conseil Municipal est appelé à délibérer soit :

- en demandant à l'ONF d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies dans son courrier
- soit en demandant à l'ONF les modification pour la programmation d'état d'assiette 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- demande à l'Office National des Forêts, d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies dans son courrier, soit :  
*Amélioration de la parcelle N°5*

Adopté à l'unanimité (14 voix pour)

## **11 - Information :**

**- attribution de subvention pour les travaux de sécurisation du réseau basse tension postes "Centre" et "Pré du Sart"**

**- Résultats de la vente de coupes de bois par adjudication du 19 Novembre 2015**

- Le Maire donne lecture à son Conseil du courrier du Syndicat Mixte départemental d'électricité des Vosges qui nous informe que lors de leur commission du 14 Octobre 2015, une subvention a été attribuée, au titre du programme FACE Sécurisation 2015 pour les travaux de sécurisation du réseau basse tension postes "Centre" et "Pré du Sart". Il nous précisent également que leurs services vont désormais pouvoir engager prochainement ce dossier.

Cependant, il précise qu'il y a 16 mètres de linéaires qui n'entrent pas dans les travaux initiaux et pour lesquels il n'y aura pas de subvention possible.

D'après le bordereau des prix du SMDEV, la pose de 700ml d'un câble torsadé 2 x 16 mm2 revient à 1500 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accepter ce surcoût des travaux non subventionnés par le programme FACE Sécurisation 2015, d'un montant de 1500 € TTC.

Adopté à l'unanimité (14 voix pour)

- Le Maire informe son Conseil également des résultats de la vente de coupes de bois par adjudication du 19 Novembre 2015 qui s'élèvent à 5509,00 € à la scierie SA WEBER Ernest.

## **12 - Questions diverses:**

- Demandes d'adhésion de collectivités au SMIC des VOSGES : Mr Le Maire fait part aux membres du Conseil du courrier de Monsieur Le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges, invitant le Conseil à se prononcer sur :

Les demandes d'adhésion présentées par les communes de GREUX (canton de COUSSEY) ainsi que la commune de LE VALTIN (canton de FRAIZE).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, acceptent, à l'unanimité, les demandes d'adhésion de ces collectivités.

Adopté à l'unanimité (14 voix pour)

- devis de GEORGES Motoculture pour le godet débroussailleur de 1163,00 € H.T. La CODECOM va le prendre à sa charge

- Gérard MICHEL fait part au Conseil de l'exclusion du SMIC par le Conseil Départemental (avec photocopieur). Il doivent trouver un nouveau bâtiment pour les accueillir. Afin d'anticiper les frais à venir, le SMIC nous informe de l'augmentation des tarifs en 2016, soit :

- 50 € et 0,40 € par habitant

- 50 € et 0,48 € par habitant

- 50 € et 0,50 € par habitant

La proposition N°2 a été validée par le SMIC et reviendrait pour notre commune à 479 € par an.

D'autre part, le SMIC va s'ouvrir à d'autres structures et pourrait ainsi accueillir plus que des communes : hôpitaux, gendarmerie ...

- Mr Le Maire fait part au Conseil du compte-rendu de la réunion du SDANC. C'est VALTERRA qui a le marché pour le diagnostic et le contrôle d'assainissement.

La cotisation annuelle au SDANC revient à 80 € pour la commune.

- Indemnité aux comptables du Trésor Public : Mr Le Maire informe le Conseil des demandes d'indemnités de conseil 2015 allouées au Comptable du Trésor :

\* 97,85 € Brut pour Mme Sophie BRETON pour 90 jours en 2015

\* 108,72 € Brut pour Mr Georges SYLVAIN pour 100 jours en 2015

Le Conseil Municipal décide de suspendre pour l'instant l'indemnité de Conseil en attendant de voir si la Trésorière va régler le problème du paiement de la cotisation d'assurance du tracteur Massey Ferguson à GENERALI (le mandat a été fait le 08/09/2015 mais la Trésorerie a viré la somme sur un mauvais numéro de compte bancaire. GENERALI a suspendu les garanties tant qu'ils n'ont pas reçu la cotisation sur le bon numéro de compte bancaire). Le Conseil délibérera sur l'indemnité de Conseil aux comptables lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

- Idir ZATOUT soulève le problème de la location de la ferme-école. Il faudrait établir un document qui fixe quels locaux ont droit les associations.

N'ayant plus de points à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H30

A LA BOURGONCE, le 22 Décembre 2015

Le Maire,

Denis HUIN